

CARINGTON

Immatriculation Provisoire WW

Vous avez acheté un véhicule à l'étranger ? CARINGTON vous permet d'obtenir rapidement votre immatriculation provisoire WW afin de circuler légalement en France en attendant votre carte grise définitive.

Documents à préparer

- 1 Permis de conduire
- 2 Pièce d'identité
- 3 Justificatif de domicile (-3 mois) ou KBIS
- 4 Acte de vente du véhicule depuis l'étranger jusqu'en France
- 5 Certificats d'immatriculation étrangers
- 6 Assurance du véhicule (possible après réception du numéro WW)
- 7 Quitus fiscal validé ou preuve de dépôt de la demande
- 8 Mandat Cerfa 13757 complété et signé
- 9 Demande d'immatriculation Cerfa 13750 complétée et signée

Bon à savoir : Le quitus fiscal ainsi que les formulaires Cerfa peuvent être délégués à CARINGTON. Nous pouvons effectuer ces démarches pour vous (service supplémentaire).

[JE CLIQUE POUR COMMENCER LA DÉMARCHE](#)

Téléchargez le document ou faites une capture d'écran

www.carington.fr | Service Carte Grise & Immatriculation